



non respect du paiement d'indemnités journalières

Par mayet, le **02/01/2013** à **22:07**

Bonsoir,

Si je me permets de vous faire part de cet e-mail, c'est pour avoir une réponse objective au sujet d'un litige qui oppose mon père à la sécurité sociale.

En effet, mon père étant invalide reconnu à 60% depuis 2005, suite à une rupture d'anévrisme. ce dernier touche une pension versée par la sécurité sociale, ainsi qu'une allocation spécifique de solidarité versée par le pôle emploi.

Seulement, lors de son dernier rendez-vous avec un conseiller Pôle emploi, ce dernier, lui a demandé de se mettre en arrêt de travail afin que la sécurité sociale prenne le relais durant une période d'un mois.

Mon père, de bonne foi, et voulant arranger tout le monde, a demandé à son médecin traitant de le mettre en arrêt du 16/10/12 au 12/11/12.

Or, depuis ce jour, aucun versement de la sécurité sociale n'a été versé. A plusieurs reprises, lors d'entretiens téléphoniques, on lui trouve des prétextes sans queue ni tête.

Ce matin, une amie à lui, voulant l'aider dans ses démarches a appelé le service Ameli, et là, coup de théâtre, on lui dit que si jamais il s'avérait que l'arrêt de travail avait un rapport avec sa rupture d'anévrisme, aucune indemnité ne serait versée à mon père.

Alors que c'est bien le pôle emploi qui lui a dit de faire cet arrêt.

Que faire pour débloquent les choses rapidement???

Je vous remercie d'avance pour votre réponse qui j'espère m'arrivera avec diligence...

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes sincères salutations.

Mayet.